



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	19

Le mercredi 14 juin 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 9 juin 2023

DELIBERATION

N° 110/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Modification du plan de
financement relatif à la
réhabilitation de la chapelle
Notre-Dame des Grâces

ABSENTS : Marylène WALKOWIAK, Herbert WOLFERS, Jérôme BOUERI, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Herbert WOLFERS à Isabelle SAUVE, Jérôme BOUERI à Julia BONNET, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 90/2022 du 26 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement pour la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement, joint à la présente délibération, comme suit :

Le montant de cette opération est de 283 327, 20 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, et l'aide de la DRAC à hauteur de 20% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions au Département et à la DRAC pour la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces.

APPROUVE la modification du plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE



Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

AR Prefecture

006-210600235-20230614-2023_239-DE
Reçu le 19/06/2023



PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : REHABILITATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DES GRÂCES

DEPENSE :

Montant : 283 327,20 € HT

RECETTES :

DÉPARTEMENT 80 %
ÉTAT (DRAC) 20 %

226 661,76 €
56 665,44 €

Montant TTC : 339 992,64 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 14 JUIN 2023



Sebastien OLHARAN
Le Maire,

AR Prefecture

006-210600235-20230614-2023_239-DE
Reçu le 19/06/2023



OBJET : REHABILITATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DES GRÂCES

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSE :

MONTANT : 333 333 30 € HT

RECETTES :

ÉTAT (DRAC) 30 000 €
DÉPARTEMENT 80 000 €

330 000 €

MONTANT TTC : 399 999 94 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA le 14 JUILLET 2023



Maire
[Signature]